

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT COMMUNE DE SAINT JEAN DE MAURIENNE

Le Préfet de la Savoie informe le public que conformément à l'arrêté préfectoral du 9 mars 2021, une enquête publique est ouverte **en mairie de Saint Jean de Maurienne, du 6 avril 2021 au 5 mai 2021 inclus,** sur la demande présentée par la **société TRIMET** qui sollicite l'optimisation de capacité de son usine (augmentation de sa production d'aluminium) située sur le territoire de la commune de Saint Jean de Maurienne.

Le dossier de demande d'autorisation, comprenant notamment une étude d'impact, sera déposé en mairie de Saint Jean de Maurienne, **du 6 avril 2021 au 5 mai 2021 inclus** pour que chacun puisse en prendre connaissance :

- les lundis, mercredis et vendredis de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- les mardis de 13h30 à 17h00
- les jeudis de 9h00 à 12h00
- les samedis de 9h00 à 12h00 (sauf jours fériés)

Le dossier est également disponible sur le site internet des services de l'État en Savoie à l'adresse suivante : (https://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Autorisation-environnementale-unique2)

Un accès gratuit au dossier est également possible sur un poste informatique à la DDCSPP de la Savoie, Pôle vétérinaire, service ICPE, 321 chemin des moulins à Chambéry aux jours et heures d'ouverture au public, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30 sur rendez-vous.

Monsieur Jean-Pierre COENDOZ, retraité, commissaire enquêteur, recevra le public en mairie de Saint Jean de Maurienne pendant la période de l'enquête :

- le jeudi 8 avril 2021 de 13h30 à 17h00
- le mercredi 21 avril 2021 de 13h30 à 17h00
- le mercredi 5 mai 2021 de 13h30 à 17h00

Un registre d'enquête sera ouvert en mairie de Saint Jean de Maurienne pendant toute la durée de l'enquête pour que le public puisse y déposer ses observations et propositions.

L'accès à la mairie de Saint Jean de Maurienne, la consultation du dossier et du registre d'enquête ainsi que l'accueil du public par le commissaire enquêteur se font dans le respect des règles sanitaires fixées par la mairie de Saint Jean de Maurienne, notamment :

- le port du masque est obligatoire, l'utilisation d'un stylo personnel est recommandé,
- un distributeur de gel hydroalcoolique est disponible et un stylo est désinfecté à chaque passage,
- les règles de distanciation sont respectées.

Les observations peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur en mairie de Saint Jean de Maurienne ou par voie électronique à l'adresse suivante : ddcspp-enregistrement-icpe@savoie.gouv.fr . Les observations adressées par courrier électronique seront publiées sur le site internet des services de l'État.

Toute personne physique ou morale pourra prendre connaissance, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, à la DDCSPP ou la DREAL (service ICPE), en mairie de Saint Jean de Maurienne, ainsi que sur le site internet des services de l'État en Savoie, du mémoire en réponse du demandeur, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation assortie du respect de prescriptions ou le refus concernant la demande présentée par la société TRIMET est le préfet de la Savoie.